

## Le 4 décembre 2014, vous serez appelés à élire vos représentants au Comité Technique Local (CTL).

Le CTL est une instance majoritairement composée de représentants des personnels élus sur des listes présentées par les organisations syndicales. Il est consulté sur l'organisation et le fonctionnement des services, l'évolution des technologies et des méthodes de travail, la formation professionnelle et la gestion prévisionnelle des emplois. À titre d'exemples, le CTL doit être consulté sur les modifications d'horaires d'ouverture au public, d'horaires variables, de fermeture ou restructuration de postes ou de services et sur les ponts naturels.

Depuis la première année de la fusion les suppressions d'emplois et la dégradation des conditions de travail ont été constantes. Dans ce contexte difficile, le syndicat **F.O.-DGFiP**, libre et indépendant, a toujours défendu les valeurs du service public et une organisation du travail respectueuse des agents.

Sans jamais s'engager dans la cogestion, ses représentants sont constamment intervenus pour que la direction locale explique ses décisions, pour qu'elle prenne en compte les légitimes attentes des personnels et qu'elle reconnaisse tant leur implication dans l'exercice du service public financier et fiscal de qualité que leurs difficultés quotidiennes à l'assurer.

**F.O.-DGFiP**, porteur de revendications de progrès social, a toujours soutenu que les évolutions administratives ne devaient se faire au détriment ni des conditions de travail des agents ni de l'exercice des missions.

Membre d'une organisation confédérée, F.O.-DGFiP est l'interlocuteur de tous les niveaux de décision : auprès du Directeur Général avec le Syndicat National, auprès des Ministres par le biais de notre Fédération des Finances, au niveau du ministère de la Fonction Publique par l'intermédiaire de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO, première organisation dans la Fonction Publique d'État, et enfin au plus haut niveau de l'État avec la Confédération Force Ouvrière.

Lors de la dernière Conférence sociale, la Confédération **F.O.** a ainsi refusé de cautionner la déclinaison du pacte de responsabilité qui prévoit 50 milliards de réductions de dépenses publiques et sociales sur 3 ans, autant de dangers pour le service public et la protection sociale collective. Dans ce cadre, **F.O.** a également condamné le transfert conséquent de la fiscalité des entreprises vers les ménages.

Avec **F.O.-DGFiP**, vous défendrez les valeurs républicaines garantes de l'égalité de traitement des citoyens et exigerez des emplois pour mener à bien les missions de la DGFiP.

En votant **F.O.-DGFiP**, vous désignerez des représentants qui préparent leurs dossiers et démontrent à la direction le bien-fondé des revendications par des arguments construits et percutants.

En votant **F.O.-DGFiP**, vous choisirez un syndicat qui privilégie la revendication collective en toute indépendance.

En votant **F.O.-DGFiP**, vous voterez pour un syndicat qui reste résolument un syndicat.



## VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES CANDIDATS F.O.-DGFiP

1 - LESUEUR Christophe	Caen
2 - HUBAC Pierre-Olivier	Versailles
3 - CHANTELOUP Luc	Rouen
4 - BEUNARD Rémy	Versailles
5 - BALDERAS Yves	Blois
6 - MARTIN Christine	Rouen
7 - GARNET Alain	Caen
8 - THOMINE-DESMAZURES Arnaud	Versailles
9 - LEGRAND Isabelle	Versailles
10 - HOUEDE Nadine	Versailles

Pour nous contacter
Groupement F.O.-DGFiP DISI Paris-Normandie
ESI Versailles ST Cloud
2 rue du Pont Colbert
78000 VERSAILLES
Tel . 01 30 84 71 07

Vous pouvez également nous retrouver sur notre site web local : http://www.fo-dgfip-sd.fr/D78/

## Attention:

Ceci n'est pas un bulletin de vote

Par ailleurs, les ratures ou panachages entraîneront la nullité de votre bulletin de vote